

Vous avez une question sur les ressources du territoire ?

Vous rencontrez une sortie d'hospitalisation complexe (en lien avec les services sociaux des hôpitaux et cliniques) ?

Vous recherchez un médecin traitant proche de votre domicile (en lien avec les CPTS du territoire)* ?

* "CPTS : Communauté professionnelles territoriales de santé"

Vous rencontrez des difficultés dans l'accompagnement d'une personne ?

En lien avec le médecin traitant, un coordinateur d'appui :

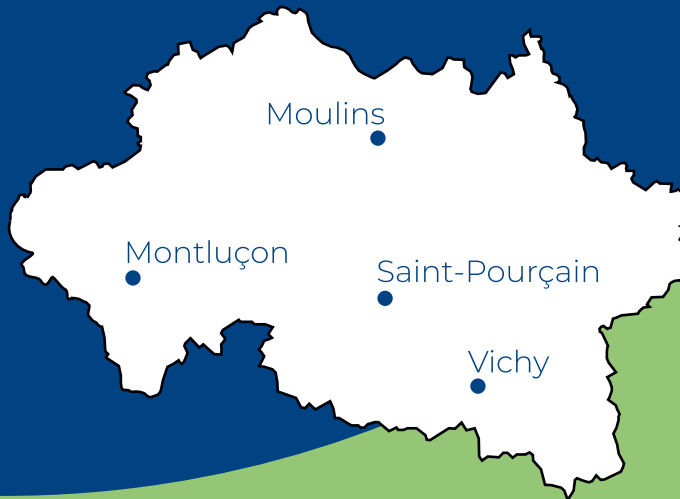
- ▶ Évalue, avec son consentement, la situation sanitaire et sociale de l'utilisateur ou du patient.
- ▶ Met en place, organise ou ajuste l'ensemble des interventions nécessaires à la prise en charge de l'utilisateur
- ▶ Coordonne les interventions en vue de stabiliser la situation et de replacer l'utilisateur ou le patient dans un parcours de soin et d'accompagnement adaptés.

Le DAC de l'Allier participe à la structuration des parcours sur son territoire en lien avec les autres organisations et instances référentes.

A ce titre le DAC Allier participe à :

- ▶ L'élaboration et la diffusion d'outils partagés.
- ▶ L'amélioration et l'extension des bonnes pratiques.
- ▶ La promotion de la santé, la sensibilisation et la formation des professionnels.
- ▶ La promotion, la valorisation et la diffusion des outils numériques sur son territoire.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE
AU SERVICE DES **PROFESSIONNELS DE
SANTÉ ET DES USAGERS**



Dispositif d'appui
à la **coordination**

Notre équipe pluridisciplinaire
vous vient en appui

Numéro unique départemental

04 70 47 44 51

**Du Lundi au Jeudi
9h00 - 17h00
et le Vendredi 9h00 - 16h30**

dac03contact@gmail.com

MSS: dac03@aura.mssante.fr

Siege : 32 rue du Champ Feuillet
03500 Saint Pourçain sur Sioule

PROBLÉMATIQUES **MÉDICALES**

ET / OU

SOCIALES

INFORMER

ORIENTER

ACCOMPAGNER

SOUTENIR

Tous publics, tous âges, toutes
pathologies, toutes situations ressenties
complexes.

1 antenne à Moulins, Montluçon et Vichy

« La santé est un état de complet bien-être
physique, mental et social, [qui] ne consiste pas
seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
» (Définition de l'OMS)